

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 8 JUILLET 2019
TABLE DES MATIÈRES**

1. OUVERTURE DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE ET PRÉSENCES.....	2091
2. DÉPÔT DU CERTIFICAT D'AVIS DE CONVOCATION DE LA DIRECTION.....	2091
2019 07 137 3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 8 JUILLET 2019....	2091
2019 07 138 4. ENTENTE SUIVANT LA RÉSILIATION DU CONTRAT D'EMPLOI DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE- TRÉSORIER.....	2092
2019 07 139 7. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE.....	2092

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton, tenue à l'hôtel de ville, 1439 chemin Favreau, le 8 juillet 2019, à 19 h 15, présidé par Monsieur le Maire Bernard Marion, et à laquelle assistaient les conseillers.

Madame Émilie Groleau	Monsieur Yvon Desrosiers
Monsieur Jacques Ménard	Madame Line Gendron
Madame Lyssa Paquette (absente)	Monsieur Éric Leclerc

Formant le quorum du Conseil municipal sous la présidence du maire.

1. OUVERTURE DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE ET PRÉSENCES

Six des membres du conseil sont présents, le quorum est donc constaté conformément à la loi et l'ensemble des membres renoncent à l'avis de convocation requis par les articles 152 et suivants du *Code municipal du Québec*.

2. DÉPÔT DU CERTIFICAT D'AVIS DE CONVOCATION DE LA DIRECTION

La directrice générale par intérim dépose le certificat de l'avis de convocation

2019 07 137 3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 8 JUILLET 2019

1. Ouverture de la session extraordinaire
 - 1.1. Présence des membres du conseil
2. Dépôt du certificat d'avis de convocation de la direction
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Entente suivant la résiliation du contrat d'emploi du directeur général/secrétaire-trésorier
5. Levée de la session extraordinaire

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Émilie Groleau ;
APPUYÉ par madame la conseillère Line Gendron ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents ;

Que les membres du conseil sont tous présents à la séance extraordinaire; excepté madame Lyssa Paquette ;

QUE l'ordre du jour soit de la séance extraordinaire du 8 juillet 2019 soit adopté.

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

2019 07 138 4. ENTENTE SUIVANT LA RÉSILIATION DU CONTRAT D'EMPLOI DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

ATTENDU QUE le 25 avril 2019, la Municipalité a adopté la Résolution numéro 19 04 085 relativement à la résiliation du contrat d'emploi du directeur général/secrétaire-trésorier ;

ATTENDU QUE suite à la résiliation de son contrat de travail, le directeur général/secrétaire-trésorier a déposé une plainte en vertu du Code municipal du Québec pour destitution ainsi que deux (2) plaintes en vertu de l'article 122 de la Loi sur les normes du travail et une plainte en vertu de l'article 123.6 sur la Loi sur les normes du travail de même qu'une plainte pécuniaire;

ATTENDU QUE suite au dépôt des plaintes, les parties ont entrepris les négociations par l'intermédiaire du service de conciliation du Tribunal administratif du travail afin de tenter d'en venir à une entente négociée;

ATTENDU QUE les parties en sont venues à une entente, laquelle est faite sans admission ni reconnaissance de responsabilité, et ce, dans le but de mettre définitivement fin au litige;

ATTENDU QUE les modalités de l'entente sont consignées dans un document intitulé « ENTENTE »;

CONSIDÉRANT que l'entente est conditionnelle à ce que l'entente soit entérinée par la Municipalité et qu'une résolution est adoptée en ce sens;

POUR TOUTES CES RAISONS,

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jacques Ménard ;
ET RÉSOLU à la majorité des conseillers présents ;

D'ENTÉRINER l'entente intervenue entre la Municipalité et son ancien directeur général/secrétaire-trésorier;

QUE le conseil autorise le versement de toutes les sommes pouvant être dues à M. Fauteux conformément aux modalités et conditions négociées entre les parties et contenu à l'entente;

VOTE POUR : 3 CONTRE : 2 ADOPTÉ

2019 07 139 7. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Émilie Groleau ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Éric Leclerc ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

DE procéder à la levée de l'assemblée, il est 20h11.

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

Bernard Marion, maire

Je, Bernard Marion, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Brigitte Desruisseaux

Directrice générale et secrétaire-trésorière
par intérim